



Morières
lès Avignon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION MUNICIPALE N° 2023-01-010

**Demande de concours financier de l'EUROPE
dans le cadre l'appel à projet de la DREETS
PACA – Service Europe**

Le Maire de Morières-les-Avignon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-07-21 en date du 10/07/2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

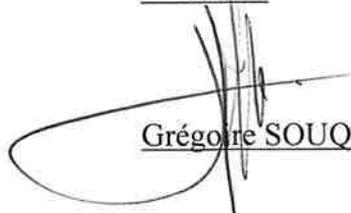
DÉCIDE

Article 1 :

De solliciter le concours financier du programme national FSE+ dans le cadre de l'appel à projet PACAAGD118 Provence Alpes Côte d'Azur – insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi pour le dispositif Coop Jeunes à hauteur de 38 000 €.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 26 janvier 2023

Le Maire


Grégoire SOUQUE



HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr